

# Jour de libération fiscale : il tombe le 29 juillet en 2015, un jour plus tard qu'en 2014

En 2015, le salarié moyen français travaillera jusqu'au 29 juillet pour financer les dépenses publiques, soit 1 jour de plus que l'an passé - La France détient toujours, avec la Belgique, le record de la taxation du salarié moyen

Grâce à des données calculées par ERNST YOUNG, l'Institut économique Molinari a calculé le jour de libération fiscale des 28 pays de l'Union européenne (UE).

La 6ème édition de cette étude montre que :

le salarié français ne sera libéré de ses obligations fiscales qu'à partir du 29 juillet 2015, soit 1 jour plus tard que l'an passé et 3 jours de plus qu'en 2010;

la France est dans le duo des pays taxant le plus leurs salariés, tout juste derrière la Belgique.

## PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Les prélèvements sur les salariés moyens restent élevés sous l'effet des politiques d'austérité fiscale

Le taux d'imposition réel du salarié moyen atteint 45,19% en 2015. Il a augmenté de 1,20% depuis 2010, date de la première édition de cette étude, et baissé de 0,08% sur un an.

Alors que certains pays continuent la politique de hausses de charges et d'impôt, mise en place par les États européens suite à la crise financière de 2008-2009, d'autres font le chemin inverse.

Derrière la moyenne se cache une évolution contrastée. Sur un an, 14 pays de l'UE participent à la baisse des prélèvements obligatoires et 13 à la hausse. La pression fiscale de la Grèce, qui avait enregistré la hausse la plus forte l'an passé, reste stable.

À noter que l'écart entre les 19 pays de la zone euro et les 9 pays hors zone euro s'est accentué. La zone euro a subi une légère hausse de la pression fiscale, alors qu'à l'inverse, la pression fiscale a baissé hors zone euro.

Le salarié français est quasiment le plus pénalisé de l'Union européenne

Comme l'an passé, les champions de la fiscalisation sont la Belgique et la France. Les prélèvements obligatoires y représentent 59,47% et 57,53%, avec des libérations fiscales les 6 août et 29 juillet 2014. Suivent ensuite l'Autriche, la Hongrie, la Grèce et l'Allemagne. Les taux de prélèvements obligatoires y varient de 56,42% à 52,27% et les jours de libération fiscale s'y échelonnent entre les 10 et 25 juillet.

Le salarié moyen français est en théorie un des mieux payés (55 805 â,-), mais il est aussi particulièrement fiscalisé (32 103 â,-). À elles seules, les charges sociales (28 055 â,-) représentent

plus que son pouvoir d'achat (23 702 â,-), ce qui constitue le record de l'Union européenne.

L'ampleur des charges permet d'expliquer les tensions entre les employeurs et les salariés français. Les premiers raisonnent en termes de salaire complet, en ajoutant les charges patronales au salaire brut alors que les seconds raisonnent en termes de pouvoir d'achat réel. Les uns ont ainsi la légitime impression de dépenser beaucoup pour leurs salariés, tandis que ces derniers ont l'impression de ne pas toujours être récompensés à la hauteur de leur contribution.

Une absence de lien entre prélèvement et qualité des services publics

Nombre d'études montrent même que la France enregistre des scores moyens dans plusieurs indicateurs internationaux, en dépit de l'importance des prélèvements et des dépenses publiques.

C'est notamment le cas de nombre d'enquêtes axées sur la compétitivité :

Lorsque la Banque mondiale classe les pays en fonction de la facilité d'y faire des affaires, elle positionne la France en 31ème sur 189 pays. Au sein de l'UE, elle attribue à la France la 13ème position sur 28.

Le Forum économique mondial, quant à lui, classe la France 23ème sur 144 pays. Au sein de l'UE, il met la France en 10ème position.

C'est aussi vrai d'indicateurs axés sur les prestations offertes ou la qualité de vie :

Les Nations unies classent la France en 20ème position sur 188 pays dans leur Indice de développement humain. La France, 7ème de l'UE, obtient une place qui n'est pas à la hauteur de ses dépenses publiques. Des pays ayant une pression fiscale moindre obtiennent en effet un IDH supérieur au nôtre : Allemagne, Danemark, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni ou Suède.

Même son de cloche du côté de l'OCDE. La dernière livraison de Better Life atteste aussi de performances médiocres. La moyenne des différents critères proposés par l'OCDE positionne la France 18ème sur 36 pays étudiés. Au sein de l'UE la France est 11ème sur 21 États notés, plusieurs pays ayant une pression fiscale moindre ayant de meilleures performances (Allemagne, Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni ou Suède).

Tous ces éléments laissent à penser que la pression fiscale et sociale française ne s'explique pas par une offre plus attractive de prestations et qu'au contraire les prestations sociales et publiques françaises ne sont pas « bon marché ».

Cécile Philippe, directrice générale de l'Institut économique Molinari (IEM) et co-auteur :

« La situation française reste inquiétante. La pression fiscale continue de croître, contrairement à ce que l'on observe en Allemagne, en Belgique, en Espagne, aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni.

Et dépit de cette ponction sans précédent depuis 2010, les comptes publics restent déficitaires, la dette publique s'envole. Or, cette pression fiscale et sociale française ne s'explique pas par une offre plus attractive de prestations. Au contraire les prestations sociales et publiques françaises ne sont pas « bon marché »

La France, désormais dans le groupe des pays les plus endettés, refuse de prendre la mesure des risques. Le débat est axé sur de fausses réformes, à l'image du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source. Des sujets cruciaux comme l'assouplissement du marché du travail, les risques liés à l'étatisation de la protection sociale et la remise en ordre des finances publiques ne sont pas traités

sérieusement.

Or les pays ayant réussi à retrouver une croissance durable sont ceux ayant osé une remise à plat de leurs politiques publiques assortie d'une baisse des dépenses publiques », commente Cécile Philippe.

James Rogers, chercheur associé à l'IEM et co-auteur :

« Jeudi dernier, le gouvernement belge a annoncé la réduction des charges patronales de 33 à 25 % et promis de restituer 100 euros par mois de pouvoir d'achat aux travailleurs belges. Concrètement, cela signifie que la France pourrait détenir l'an prochain le maillot jaune de la pression fiscale. La Belgique céderait ainsi sa place sur le podium qu'elle occupe depuis le début de notre étude. Elle va faire un pas vers la restauration de sa compétitivité, la France ferait bien de s'en inspirer si elle ne veut pas être la championne européenne de la fiscalité. »

Intitulée Fardeau social et fiscal de l'employé moyen au sein de l'UE - 6ème édition, l'étude est écrite par Cécile Philippe, Nicolas Marques et James Rogers de l'Institut économique Molinari (Paris et Bruxelles), à partir de données publiées par Eurostat et l'OCDE. Les calculs des charges sociales ont été faits par ERNST YOUNG Belgique.

L'étude est disponible sur notre site :

<http://www.institutmolinari.org/fardeau-social-et-fiscal-de-l,2157.html>